



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

RB/CS

P.V. AEDCI 60

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Défense, de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2016

Ordre du jour :

1. Rapport annuel 2015 de la coopération luxembourgeoise
- Echange de vues avec Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 27 juin et du 11 juillet 2016
3. Documents européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 9 et le 15 juillet 2016
4. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Eugène Berger, M. Mars Di Bartolomeo, remplaçant de M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, Mme Josée Lorsché, remplaçant de M. Claude Adam, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer

M. David Wagner, observateur

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Romain Schneider, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
Mme Alexandra Allen, Direction de la Coopération

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, M. Yves Cruchten, M. Serge Wilmes

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

**1. Rapport annuel 2015 de la coopération luxembourgeoise
- Echange de vues avec Monsieur le Ministre de la Coopération et de
l'Action humanitaire**

Le Ministre présente les principaux éléments du rapport annuel 2015 de la Coopération luxembourgeoise au développement. L'année 2015 fut marquée par les événements organisés dans le cadre de l'Année européenne du développement, par la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne, ainsi que par trois grands rendez-vous : la conférence sur le financement de l'aide au développement à Addis-Abeba, le Sommet du Développement durable à New York et la conférence COP-21 à Paris. La mise en œuvre des 17 objectifs du développement durable au niveau européen et l'établissement des programmes nationaux sont des défis pour les mois à venir.

En 2015, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise s'est chiffrée à 324.941.071 euros, ce qui correspond à 0,95 % du revenu national brut (RNB). La chute du ratio APD/RNB au-dessous de 1 % est due à une forte réévaluation du RNB au cours de l'année (+ 13 %), et non à une baisse du volume financier en termes absolus. Le Ministère des Affaires étrangères et européennes a géré et mis en œuvre 83,76 % de l'aide publique au développement, soit 272,15 millions d'euros (dont 264,98 millions d'euros pour la Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire). Les 16,25 % restants résultent de contributions effectuées par le Ministère des Finances (9,91 %), plusieurs autres Ministères (1,46 %) ainsi que de la part de la contribution luxembourgeoise versée au budget général de l'UE – en dehors du Fonds européen de développement (FED) – qui a été affectée par la Commission européenne à des fins de coopération au développement en 2015 (15,85 millions d'euros, soit 4,88 % de l'APD luxembourgeoise).

La concentration géographique de la Coopération luxembourgeoise sur les pays les moins avancés (PMA) s'est davantage renforcée au cours de l'année 2015. En Afrique, la Coopération luxembourgeoise est et reste présente dans des pays extrêmement pauvres et connaissant des conflits, à savoir le Burkina Faso, le Niger et le Mali. La sécurisation des structures sur place est une des priorités. 67 % de l'APD luxembourgeoise destinée aux pays partenaires privilégiés sont utilisés en Afrique (Burkina Faso, Cabo Verde, Niger, Mali et Sénégal), 25 % en Asie (Laos et Vietnam) et 8 % en Amérique centrale (Salvador, Nicaragua). La coopération luxembourgeoise suit une stratégie de sortie du Vietnam et du Salvador, qui figurent parmi les pays à revenu intermédiaire. Un premier projet de coopération a été lancé au Myanmar dans le secteur de la formation hôtelière. Le Cabo Verde reste un pays partenaire privilégié au vu de sa situation très spécifique en tant que petit État insulaire en développement. Un fonds de diversification des relations économiques y a été mis en place pour appuyer le transfert de technologies et de savoir-faire des entreprises luxembourgeoises vers le Cabo Verde, notamment dans le domaine des énergies renouvelables.

La coopération régionale avec d'autres pays (Kosovo, Serbie, territoires palestiniens occupés, Afghanistan, Myanmar, Mongolie) soutient des projets sectoriels dans différents domaines (santé, environnement, technologies, ...).

Dans le domaine de la coopération multilatérale, il est à relever que le programme d'action d'Addis-Abeba, adopté à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et approuvé le 27 juillet 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies, établit un nouveau partenariat mondial pour le financement du développement durable et des mesures incitatives pour des investissements dans des domaines clés, dont l'élimination de la famine et de la pauvreté. Les 17 objectifs du développement durable (ODD) retenus au Sommet des Nations Unies du 25 au 27 septembre 2015 et intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale, seront mis en œuvre au niveau européen et national. Le prochain Conseil devra fixer des lignes directrices. Un groupe de travail a été mis en place pour préparer la mise en œuvre au Luxembourg.

Dans le cadre de la Présidence du Conseil de l'Union européenne, le Luxembourg a veillé à ce que l'aide humanitaire figure en première place aux ordres du jour, et non comme sujet marginal. La même démarche a été poursuivie par les Présidences néerlandaise et slovaque. Des événements ciblés pour les jeunes ont eu lieu sous le slogan « Notre monde, notre dignité, notre avenir ».

En ce qui concerne la coopération avec les ONG, un accord a été signé à la fin de l'année 2015. Ont été retenus les taux de cofinancement de 80 % des projets dans les pays partenaires privilégiés et de 60 % dans les autres pays, sauf pour les projets concernant les droits de l'Homme qui, eux, sont également cofinancés à 80 %. L'accord contient également des dispositions concernant les frais administratifs. Le nombre de projets cofinancés est arrivé à ses limites en 2015, mais peut être augmenté en 2016.

L'aide humanitaire et l'aide à l'urgence à travers le projet « emergency.lu » forment un autre volet important. Le Luxembourg veille à soutenir également les pays concernés dans la phase de transition suivant l'urgence. La prévention de catastrophes naturelles est un autre aspect important dans ce cadre.

L'appui aux programmes s'est étendu en 2015 à 199 projets. De jeunes volontaires auront ainsi la possibilité de gagner de premières expériences dans le travail quotidien de la Coopération au développement.

Le volet de la finance inclusive et l'évaluation des projets sont d'autres éléments importants de la Coopération luxembourgeoise.

En 2015, le Comité interministériel s'est réuni à six reprises, en se focalisant sur la cohérence des politiques. Les travaux sont documentés dans le rapport annuel du Comité.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Le Président de la commission remercie le Ministre pour sa présence régulière dans les réunions et l'intégration d'entretiens avec les membres de la commission dans les programmes des visites de représentants des pays partenaires privilégiés de la Coopération luxembourgeoise.

Le Conseil interministériel du développement durable est un des deux

instruments pour la transposition des critères en vue de la mise en œuvre de l'agenda 2030. Le nouveau défi est que des obligations sont définies non seulement pour les pays du Sud, mais aussi pour les pays du Nord. Le Président de la commission propose d'inviter les représentants du Conseil dans une réunion jointe avec la Commission de l'Environnement avant les Assises de la Coopération. Une autre réunion aura lieu avec les représentants du Cercle de coopération des ONG. En tant qu'Ambassadeur spécial de l'ONU-SIDA, le Président de la commission souligne que le Luxembourg est considéré comme partenaire très fiable.

Un membre de la commission voudrait savoir si des dépenses concernant la défense et la migration sont comptabilisées dans le budget de la Coopération au développement. Le Ministre répond qu'il est important de veiller à une bonne situation sécuritaire dans les pays partenaires. Des projets allant dans ce sens ont toujours été soutenus par la Coopération luxembourgeoise, le financement se faisant par le biais du budget du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Malgré une hausse du budget de la Coopération de 6 millions d'euros, le ratio APD/RNB a baissé à 0,95 %. Ceci est dû à une augmentation du RNB de 13 % vers la fin de l'année 2015. Dans le « ranking », le Luxembourg demeure parmi les cinq premiers pays. L'objectif de dépenser 0,7 % du RNB pour l'aide publique au développement est fixé dans les ODD.

Dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, il est veillé particulièrement à la cohérence des politiques. La mise en œuvre des ODD figure par ailleurs à l'ordre du jour des Assises de la Coopération qui auront lieu les 26 et 27 septembre 2016. D'autres sujets seront l'égalité entre les genres et le volet « paix et justice ».

Le système de cofinancement retenu dans l'accord avec les ONG remplace le cofinancement des projets à hauteur de 70 % sans différenciation entre pays partenaires privilégiés et autres pays. L'enveloppe globale pour le cofinancement augmentera de 20 millions d'euros en 2016.

En ce qui concerne l'évaluation de « Transparency International », des efforts ont été faits pour améliorer la transmission des données.

Les opinions divergent en ce qui concerne les répercussions de l'accord TTIP sur les pays du Sud. Certains pays et ONG craignent des répercussions négatives, tandis que d'autres parlent d'opportunités. Une étude d'impact sur cet aspect est en cours de réalisation. Le membre du Parlement européen présent donne à considérer que l'exportation de produits vers l'Union européenne deviendra plus difficile pour les pays du Sud, ce qui est aussi dû à la fixation de standards élevés. Une politique d'accompagnement serait de mise.

Le Ministre estime que des projets en Libye pourraient être coordonnés au niveau européen. Le Président de la commission ajoute que, vu la fragilité du pays, l'accent est actuellement mis sur la bonne gouvernance et le volet du « capacity building ».

La Grande-Bretagne est un grand contributeur du Fonds européen du Développement. Le membre du Parlement européen présent s'inquiète sur la situation après une éventuelle sortie de la Grande-Bretagne de l'Union

européenne.

Les critères pour la sélection des pays partenaires privilégiés et pays cibles tiennent compte de la présence déjà existante de la Coopération luxembourgeoise dans la région, ainsi que de la situation politique et économique du pays. La sortie d'un partenariat se fait après une phase de transition de 5 à 7 années.

Une des priorités de l'actuel gouvernement du Cabo Verde est d'installer l'équilibre budgétaire.

2. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 27 juin et du 11 juillet 2016

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

3. Documents européens : adoption de la liste des documents transmis entre le 9 et le 15 juillet 2016

La liste des documents est adoptée. M. Marc Angel est nommé rapporteur pour les documents qui sont dans la compétence de la commission. Il est souligné que parmi ces documents se trouvent les propositions de la Commission européenne concernant la décision de signature et la décision d'application provisoire de l'accord CETA. Le Conseil prendra une décision le 17 octobre 2016. La commission convient d'inviter le Ministre des Affaires étrangères et européennes dans une réunion en septembre ou début octobre, après la publication par la Commission européenne de sa décision définissant en détail les chapitres qui seront dans la compétence nationale respectivement mixte. Le membre du Parlement européen présent fait remarquer qu'une partie de l'accord entrera probablement en vigueur dès sa signature.

4. Divers

La commission proposera à la Conférence des Présidents de se rallier au « carton vert » de l'Assemblée nationale française sur la responsabilité sociale des multinationales et d'élaborer une procédure interne concernant les « cartons verts », en s'inspirant de la procédure concernant les documents transmis par les institutions européennes.

Luxembourg, le 30 août 2016

La Secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel